





L'URCA est signataire de la Déclaration de Barcelone

Engagée dans la promotion de la science ouverte, l'URCA signe la Déclaration de Barcelone dans la continuité de son action en faveur d'une recherche respectueuse des principes d'ouverture, reconnus aujourd'hui comme des critères d'intégrité scientifique¹.

Les signataires de la Déclaration de Barcelone sur l'information ouverte sur la recherche s'engagent à prendre l'initiative de transformer la production et l'utilisation de l'information sur la recherche². La Déclaration de Barcelone conforte les trois engagements de la Charte pour la science ouverte de l'URCA (2021)³:

- → généraliser l'accès ouvert aux publications scientifiques
- → structurer et ouvrir les données de la recherche avec l'atelier de la donnée DAT@URCA labellisé en 2022
- → définir de nouvelles pratiques: membre du consortium ORCID France, l'URCA encourage l'utilisation d'identifiants de chercheurs ouverts; signataire de la Déclaration de San Francisco³ et adhérente de la coalition européenne CoARA⁴, elle s'engage dans la réflexion sur l'évolution des principes d'évaluation vers une meilleure la prise en compte de la diversité des activités et des productions de recherche.

Un accompagnement de proximité

Le référent Science ouverte de votre unité vous accompagne au quotidien pour toutes vos démarches liées à la Science ouverte liste et contacts

Le service aux chercheurs de la BU vous accompagne pour publier en accès ouvert et gérer votre identité numérique bu-chercheurs

L'atelier de la donnée DAT@URCA

vous accompagne pour toutes les questions relatives aux données de la recherche <u>donnees-dataurca</u> @univ-reims.fr

La DPO

vous accompagne pour les questions relatives à la protetion des données personnelles doo@univ-reims.fr





Dans HAL-URCA en avril 2024⁵



16 800 notices



6 300 doc. en texte intégral

Taux de publications scientifiques de l'URCA sur HAL



Baromètre complet consultable <u>en ligne</u>

La charte des bonnes pratiques de publication

(adoptée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2023) incite les auteurs URCA à adopter les modèles de publication ouverte qui privilégient les pratiques respectueuses tout à la fois de la qualité éditoriale et de la maîtrise des dépenses.

- → L'URCA soutient le modèle « Diamant » en encourageant la publication dans des revues en accès ouvert et avec peer-reviewing, sans APC.
- → L'URCA encourage le recours à l'évaluation ouverte des preprints.
- → L'URCA demande, pour les articles, le dépôt systématique des textes intégraux des publications dans HAL-URCA, dans le respect de la loi Lemaire pour une République numérique (2016)⁷. Pour les chapitres d'ouvrages et les ouvrages, une notice devra être créée dès lors que le dépôt du texte intégral est impossible pour des raisons contractuelles.

www.univ-reims.fr/science-ouverte

Le site Science ouverte de l'URCA vous apporte toutes les informations sur la publication en accès ouvert, la constitution de votre identité numérique, la gestion des données de la recherche et les formations à la Science ouverte. Sur les réseaux sociaux, le compte ② bureims vous tient à jour de la veille sur la Science ouverte.



Charte pour la science ouverte



Charte des bonnes pratiques de publication



Charte de signature des publications scientifiques

Notes

- 1. Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique (lien)
- 2. Texte complet de la Déclaration sur https://barcelona-declaration.org
- 3. Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (lien)
- 4. Coalition for Advancing Research Assessment (lien)
- 5. Données brutes HAL
- 6. Taux de publications scientifiques de l'URCA, avec un DOI Crossref, ouvertes et hébergées sur une archive ouverte par année d'observation (HAL)
- 7. Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (lien)

